

Longueuil, le 4 mai 2020

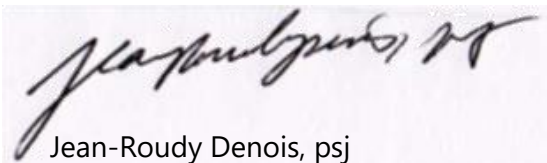
OBJET : Informations importantes concernant la célébration des funérailles dans les lieux de culte

À tout le personnel pastoral
Aux présidentes et présidents d'assemblées de fabrique

Au cours des derniers jours, plusieurs demandes ont été acheminées au diocèse quant à la possibilité de rouvrir les églises pour la célébration des funérailles. Le sujet est délicat puisqu'il porte une charge affective importante liée au processus du deuil.

Toutefois, l'équipe de direction tient à rappeler que les rassemblements publics dans nos églises sont toujours interdits. L'autorisation de reprendre ceux-ci ne dépend pas de la volonté de l'évêque mais des consignes que le gouvernement du Québec, les autorités de santé publique et l'Assemblée des évêques catholiques du Québec émettront sur le sujet. D'ici-là, nous demandons votre collaboration pour faire respecter cette interdiction.

Nous sommes bien conscients des inconvénients et des souffrances que cette situation entraîne. C'est pourquoi nous vous demandons de faire davantage preuve de sollicitude pastorale envers les familles vivant actuellement un deuil ou devant reporter tout autre événement¹.



Jean-Roudy Denois, psj
Vicaire général

¹ À cet égard, nous vous conseillons le récent document de l'Office de catéchèse du Québec *Te dire adieu*, accessible sur le site de l'Office : <https://officedecatechese.qc.ca/productions/familles/TeDireAdieu.html>